

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE DE LOZANNE
69380



**Inscription et ou désinscription restauration
scolaire jours fériés**

Chers parents,

La Municipalité ne dispose malheureusement pas de la possibilité de fermer les inscriptions directement dans le nouveau logiciel.

Nous comptons donc sur votre vigilance pour éviter les potentiels oublis dans les réservations, notamment les jours fériés.

Petit rappel important :

- **Mercredi 11 novembre 2026 (jour férié) :** en raison de ce jour férié, pensez à inscrire ou désinscrire votre/vos enfant(s) **au plus tard le mardi 10 novembre 2026 avant 09h00, pour le repas du jeudi 12 novembre 2026.**

Merci de vérifier vos réservations sur votre espace famille afin que tout se passe au mieux pour vos enfants et nos équipes.

Merci à tous pour votre compréhension et votre coopération.

La Mairie de Lozanne